



Auto entrepreneur bois de chauffage

Par **sl00087**, le **20/04/2014** à **21:55**

Bonjour, mon compagnon est auto entrepreneur en bois de chauffage depuis 2009.

il exerce sur son terrain qui est un terrain agricole a t il le droit ?

La maison la plus proche est à 150 mètres et le voisin se plaint à la mairie du bruit continu du tracteur et de la tronconeuse.

Quels sont nos droits en bruit et les horaires en vigueur sont elles valables pour exercer ce métier ?